



Travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière

Lot n° 1, canalisations et aménagement de voirie

Avenant n° 1 au marché n° F21049

octobre 2021

ENTRE

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry,
dont le siège social est situé 106 allée des Blachères, CS 82618, 73026 Chambéry cedex,
représentée par M. Daniel ROCHAIX, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux
pluviales,

d'une part,

ET

Le groupement d'entreprises groupement d'entreprises SESA Agence PRB/SPIE BATIGNOLLES
BLONDET/PIANTONI/DELTA TP SERVICES / EIFFAGE GENIE CIVIL,
titulaire du marché n° F21049,
dont le mandataire est l'entreprise SESA Agence PRB
située 12 rue Eugène Ravanat – 38320 EYBENS,
représentée par M. Fabien CHATELAT, directeur général,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

La société PIANTONI SA, titulaire du marché F21049 en groupement avec les entreprises SESA Agence PRB, SPIE BATIGNOLLES BLONDET, DELTA TP SERVICES et EIFFAGE GENIE CIVIL, a fait l'objet, à compter du 30 septembre 2021, d'une scission par apport de l'intégralité de son actif à charge de son passif, aux sociétés :

- SPTP SAS pour la branche autonome et complète d'activité « travaux publics »
- PIANTONI SAS pour la branche autonome et complète d'activité « gros œuvre ».

Cette scission entraîne la dissolution anticipée sans liquidation de la société PIANTONI SA, son passif étant intégralement pris en charge par les sociétés bénéficiaires, sans solidarité entre elles, chacune des sociétés étant subrogée dans le bénéfice et les charges de tous contrats, marchés, engagements et conventions quelconques passés avec la société PIANTONI SA attachés à la seule branche d'activité la concernant.

Dans ces conditions, par le présent avenant, les parties acceptent le transfert du marché F21049, travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière, lot n° 1, canalisations et aménagement de voirie, au groupement d'entreprises SESA Agence PRB/SPIE BATIGNOLLES BLONDET/SPTP SAS/DELTA TP SERVICES / EIFFAGE GENIE CIVIL.

Ce changement entraîne la modification du numéro SIRET de l'entreprise (voir attestation de scission et Kbis en annexes 1 et 2).

ARTICLE 2 : AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait le

Pour le groupement,
M. Olivier MARCOU
M. Serge PIANTONI

Pour Grand Chambéry
Par délégation du président,
Le vice-président chargé de l'eau,
de l'assainissement et des eaux pluviales,
M. Daniel ROCHAIX